

# Compte rendu du Conseil Municipal du 25 Février 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h30 sous la présidence de M. Jean-Marc SARDAT, Maire de la Commune.

**Présents** : Mmes et MM Jean-Marc SARDAT, Jacqueline ANGLARD, Jacques BLANCHARD, Rémi GARDÈS  
Hervé VALLADIER, Patricia MESQUITA-SILVA, Richard NUNES, Gilles PEYVEL.

**Absents représentés** : Mmes Patricia BILLARD (pouvoir à Mme Jacqueline ANGLARD), Patricia MERAUD (pouvoir à M. Jacques BLANCHARD), M. Gérard LEGER (pouvoir à M. Rémi GARDÈS)

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Marc SARDAT.

Le Conseil Municipal procède à l'examen des sujets suivants inscrits à l'ordre du jour :

- **Ajout d'un point à l'ordre du jour** :

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour :  
Mmes DAMBROISE et MONTCEL proposent de céder à titre gratuit diverses parcelles de terrain de nature agricole situées sur le territoire de la Commune de Rozier-Côtes-d'Aurec pour une surface totale de 01 HA 70 A 15 CA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour

Vote pour à l'unanimité (11).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ; à l'unanimité ; donne son accord pour accepter cette donation et autorise M. le Maire à signer les documents notariés et à régler les frais afférents à cette opération.

Vote pour à l'unanimité (11).

- **Vote des taux d'imposition 2021 aux taxes directes locales** :

M. Le Maire et le Conseil Municipal sont appelés à décider du taux des taxes foncières pour le bâti et le non-bâti. Compte tenu des difficultés éventuelles de certains habitants de la Commune, liées à l'épidémie et ses conséquences financières, il est décidé : une nouvelle fois ; de ne pas procéder à une augmentation.

Vote pour à l'unanimité (11).

- **Approbation du compte administratif 2020 - commune** :

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Hervé VALLADIER, doyen d'âge, présente les résultats du compte administratif pour l'année 2020.

Les chiffres sont le bilan de la comptabilité de la Commune.

L'investissement présente un bilan positif de 57 289.35 €,

le fonctionnement présente un bilan positif de 255 722.50 €.

Crédits Consommés en 2020		
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	59 988,85	303 512,12
Recettes	74 214,71	328 796,45

Vote pour à l'unanimité (10).

Le Maire ne votant pas.

- **Approbation du compte de gestion 2020 – commune :**

M. le Maire présente les résultats du compte de gestion de l'année 2020.

Ces chiffres sont le bilan de la comptabilité tenue par la trésorerie, laquelle constate l'amélioration continue de gestion depuis 2014.

L'investissement présente un bilan positif de 57 289.35 €,

le fonctionnement présente un bilan positif de 255 722.50 €.

Le compte de gestion et le compte administratif sont identiques.

Vote pour à l'unanimité (11).

- **Affectation du résultat de fonctionnement – commune :**

L'excédent de 255 722.50 € est affecté à la section de fonctionnement au futur budget 2021.

Vote pour à l'unanimité (11).

- **Vote du budget primitif 2021 – commune :**

Est approuvé le budget prévisionnel 2021 proposé, qui s'équilibre en recettes et dépenses :

- 563 407.34 € en section de fonctionnement,
- 320 667.11 € en section d'investissement.

Vote pour à l'unanimité (11).

- **Approbation travaux salle municipal de Rohegut : Demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) :**

M. le Maire Jean-Marc SARDAT expose au Conseil l'obligation d'effectuer des travaux de rénovation et mise en conformité de la salle de Rohegut, pour pouvoir continuer son utilisation et ses locations.

Le cabinet d'architectes de MM Thierry et Gautier MAGAUD par une précédente délibération avait été retenu.

Ils ont présenté à la commission bâtiment un avant-projet avec une estimation de travaux de l'ordre de 453 000 € ce projet ne peut être réalisable sans des demandes de subventions.

Le conseil vote à l'unanimité pour cette première demande.

Compte tenu du risque de propagation de l'épidémie du coronavirus, nous ne pouvons exposer ce dossier aux habitants de la commune.

Ce projet ne sera pas réalisé sans aucune réunion de présentation.

Vote pour à l'unanimité (11).

- **Approbation travaux au 1° étage de l'ancienne école - Demande de subvention DETR :**  
(Cette demande est reportée).

- **Travaux au 1° étage de l'ancienne école – Approbation de devis et demande de subvention à la Région :**

M. le Maire expose que l'appartement (actuellement en location) situé à l'ancienne école du bourg a besoin de travaux : remise en conformité électrique, isolation thermique et rafraîchissement.

Il présente des devis pour un montant estimé à 34 000 €.

Une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes sera faite pour le plan de relance économique.

Vote pour à l'unanimité (11).

**Questions diverses :** Néant

Fin de séance à 20h00

Le Maire :  
Jean-Marc SARDAT.